



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 février 2021
16 heures 30

GF/VC

N° 002652

Affaires Culturelles -
Demande de
subvention auprès de
la Direction Régionale
des Affaires
Culturelles (DRAC)
pour le fonds
patrimonial de la
médiathèque-
ludothèque de la ville
d'Apt

Affiché le :
5 février 2021

Le mardi 2 février 2021 à 16 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 27 janvier 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un fonds a été abondé par l'État en soutien aux collectivités dans le domaine des bibliothèques, au sein de la Dotation Générale de Décentralisation.

La médiathèque-ludothèque municipale conserve un fonds patrimonial d'environ 5.000 ouvrages : périodiques et livres anciens, incunables, manuscrits. À ce jour, une partie de ces documents a déjà été cataloguée et signalée dans le catalogue de la bibliothèque municipale et le Catalogue Collectif de France.

Le Ministère de la Culture a confié à l'Agence Régionale du Livre PACA une mission « Patrimoine écrit » à mener sur le territoire régional. Le plan d'action du Ministère prévoit l'aboutissement - d'ici 2025 - du signalement des fonds patrimoniaux conservés dans les bibliothèques territoriales.

Madame le Maire rappelle que le contrôle scientifique et technique de l'État s'applique aux fonds patrimoniaux des bibliothèques. Ainsi, la mission « Patrimoine écrit » de l'ARL et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) accompagnent la commune dans les aspects techniques et financiers que présente la gestion de ces fonds spécifiques.

Madame le Maire informe qu'une étude du fonds comprenant un diagnostic sanitaire a été confiée à un prestataire spécialisé en 2020, soutenue par la DRAC.

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20210205-2652-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021

Cette étude préconise notamment des actions de conservation à mener avant la mise en œuvre du signalisation des collections. Ces actions sont : une mise en boîte des périodiques conservés et l'acquisition d'un aspirateur à filtre absolu (HEPA).

Considérant, la proposition de la DRAC de subventionner à hauteur de 80% du HT l'investissement en matériel pour le fonds patrimonial de la médiathèque-ludothèque.

La présente délibération concerne donc une demande de subvention pour l'année 2021, pour l'aide à l'acquisition du lot de boîtes et de l'aspirateur HEPA : la somme totale des dépenses est de 6.659,52 € TTC, dont 4.439,68 € pour la subvention demandée.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

Approuve, la demande de subvention auprès de la DRAC.

Dit, que la dépense sera financée par les crédits de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2021.

Autorise, Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches pour solliciter la subvention telle que décrite ci-dessus auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, service Livre et Lecture.

Autorise, Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210205-2652-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021

PLAN DE FINANCEMENT

**DEMANDE DE SUBVENTION DRAC
DANS LE CADRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION**

**POUR UN SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
PATRIMOINE ÉCRIT DE LA VILLE D'APT**

DÉPENSES		RECETTES	
Aspirateur Conservac filtre absolu HEPA	890,00 €	DRAC (DGD)	4 439,68 €
264 boîtes de conservation pour périodiques	4 659,60 €	Ville d'Apt	1 109,92 €
Coût total HT	5 549,60 €	Coût total HT	5 549,60 €
TVA	1 109,92 €	TVA	1 109,92 €
Coût total TTC	6 659,52 €	Coût total TTC	6 659,52 €

A Apt, le

Le Maire,

Dominique SANTONI